

pour nos producteurs laitiers et avicoles. Nous avons au Canada un système unique de gestion des approvisionnements qui procure des revenus stables à nombre de nos agriculteurs sans fausser le commerce mondial. Ce système est exploité conformément aux règles du GATT, mais ces règles ont besoin d'être clarifiées pour ce qui concerne leur application à ces produits. C'est là un grand objectif du Canada.

Mais le succès de l'Uruguay Round ne se limite pas au secteur agricole. Une nouvelle réduction des droits de douane, appliqués à une large gamme de marchandises, avantagera à la fois nos producteurs -- qui auront des marchés plus ouverts -- et nos consommateurs -- qui se verront offrir de meilleurs prix--. Une entente sur la définition de la subvention contribuera grandement à dissiper les mécontentements qui ont entraîné l'imposition de droits compensateurs sur les produits canadiens. Avec des règles plus claires, les exportateurs pourront lancer leurs produits sur le marché en craignant moins de se faire coller une punition par un arbitre qui pourrait avoir un intérêt à protéger.

Les règles sur les droits de propriété intellectuelle encourageront la créativité et l'innovation. Le secteur des services, qui compte déjà pour les deux tiers de tous les emplois au Canada, sera pour la première fois assujéti à des règles multilatérales. Toutefois, la réalisation la plus importante d'un accord résultant des négociations commerciales multilatérales sera sa contribution à l'amélioration du climat économique mondial. Aucun économiste ne peut dresser une liste exhaustive des avantages d'un accord commercial international, mais tous les économistes savent que, lorsque les gens d'affaires ont confiance, l'esprit d'entreprise fleurit. La conclusion de l'Uruguay Round, qui est actuellement loin d'être assurée, signifiera un engagement constant envers l'ordre et la stabilité sur les marchés internationaux. Elle créera une atmosphère de confiance pour les exportateurs. Elle enverra à tous un message fondamental, à savoir que la prospérité fondée sur le commerce que nous connaissons depuis 40 ans se poursuivra dans les prochaines décennies.

Comme je l'ai indiqué, le GATT est la plus importante priorité du Canada dans le domaine du commerce. Il n'est cependant pas le seul mécanisme auquel nous recourons pour défendre nos intérêts commerciaux nationaux.

Il y a un peu plus de trois ans, le Canada et les États-Unis signaient l'Accord de libre-échange (ALE). Il s'agissait d'un progrès majeur dans l'histoire de la plus importante relation commerciale du monde. Les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis étaient considérables en 1989 et le sont encore davantage maintenant. En 1991, ils ont dépassé les 200 milliards de dollars. Le Canada a exporté pour près de 108 milliards de marchandises aux États-Unis et ceux-ci, pour près de 93 milliards